

Envoi : 19/12/2016

Réception par le Préfet : 19/12/2016

Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-11-4-3

Séance du vendredi 16 décembre
2016

RENOUVELLEMENT DES SCHEMAS D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

Mmes HELDERLE, PAGLIARULO.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L. 312-4 et L. 312- 5 du Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU l'avis favorable de la 4^e Commission (solidarité et autonomie) et de la 10^e Commission (solidarité, famille, insertion et logement) réunies le 18 novembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte le calendrier de renouvellement des schémas d'organisation sociale et médico-sociale suivant :

- décembre 2016 à février 2017 : évaluation des schémas en cours,
- mars à décembre 2017 : élaboration de deux nouveaux schémas, l'un de Protection de l'enfance, le second de l'Autonomie réunissant en un seul document les politiques en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité